



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9651  
18 février 1970  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE D' 18 FEVRIER 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 794 du 10 février 1970 (S/9645), j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 18 décembre 1969, des avions des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont épanché des produits chimiques sur une zone frontalière relevant de la commune de Tuk Thleak, district de Pichrada, province de Mondulkiri.

Ces produits à effets toxiques et allergiques, ont provoqué la défoliation des arbres et la mort d'un garçon de 9 ans, fils du nommé Chrek Borng et de neang An Duk Chhoy, et d'un boeuf appartenant au nommé Chrek Kev, habitant du lieu.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une vive protestation contre le renouvellement de ces épandages de produits chimiques toxiques commis par les forces américano-sud-vietnamiennes. Il a exigé que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prenne des mesures immédiates pour indemniser la famille de la victime, dédommager les dégâts causés et mettre définitivement fin à ces épandages de produits chimiques dont les longs effets destructeurs pourraient entraîner des pertes considérables comme l'ont montré précédemment les épandages de produits défoliants américains sur les plantations d'hévéas, les plantes forestières et autres cultures dans la province de Kompong Cham.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint  
du Cambodge,  
Chargé d'affaires a.i.,  
(Signé) OR KOSALAK